Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Paris, le 22 février 2007

Communiqué

Publication de la circulaire relative à la campagne budgétaire 2007 des établissements de santé

Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités, a signé le 20 février 2007 la circulaire de début de campagne budgétaire des établissements de santé.

Celle-ci traduit, de manière claire et concrète, les engagements pris vis-à-vis des acteurs du monde hospitalier : sur l'année 2007, les moyens alloués aux établissements de santé progresseront de plus de 2Md€, soit 3,5%.

La circulaire donne plus de visibilité aux établissements de santé. La circulaire de début de campagne offre aux établissements de santé une visibilité sur 99,5% de leurs ressources, seules les dotations sur appels d'offres maladies rares, pour les programmes hospitaliers de recherche clinique, etc (300M€ sur les 65Md€ d'objectif national des dépenses d'assurance maladie pour les établissements de santé) n'étant pas déléguées par cette circulaire.
Le contenu du texte a par ailleurs été présenté en avant-première aux fédérations d'établissements mercredi 15 février, dans un souci de transparence, d'équité d'accès à l'information et d'explicitation des mesures les plus complexes.

Les tarifs progressent de 1,26% en moyenne (contre une baisse de – 1% en mars 2006). Le choix a été fait de soutenir au maximum les plans de santé publique par des mesures tarifaires, ce qui permet de garantir que les crédits vont effectivement aux activités que le ministère souhaite soutenir. C'est le cas notamment :

- du plan cancer, avec 29 groupes homogènes de séjour (Ghs) dont les tarifs augmentent de 2,26%,
- du plan périnatalité, avec la création d'un supplément de réanimation pédiatrique à un tarif supérieur à celui de la réanimation adulte et une progression de près de 30%, comme en 2006, des tarifs de prise en charge des nouveau-nés dans les établissements privés,
- du plan de prise en charge et de prévention des addictions, avec la création d'un Ghs adapté à la prise en charge des sevrages complexes.

Cette évolution des tarifs est fondée sur une prévision de + 1,7% de progression du volume d'activité.

La poursuite des plans de santé publique est garantie : plus de 400 M€ sont affectés en 2007 au financement des plans urgences, périnatalité, cancer, psychiatrie et santé mentale, prise en charge et prévention des addictions, solidarité grand âge, maladies rares.

L'enveloppe dévolue aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Migac) progresse de 9,67%. Outre le soutien aux missions d'intérêt général, cette progression marque également la volonté du ministre de donner une marge de manœuvre aux agences régionales de l'hospitalisation : **92M€ supplémentaires ont ainsi été dégagés** afin que celles-ci accompagnent les établissements qui le nécessitent dans le cadre d'une démarche contractuelle.

La tarification à l'activité (T2A), qui permet de rémunérer les établissements de santé en fonction de leur activité réelle, représentera cette année 50% des recettes des établissements anciennement sous dotation globale, contre 35% en 2005.
Afin d'accompagner le développement de la chirurgie ambulatoire, Xavier Bertrand a souhaité que le taux de financement en T2A soit portée à 100% pour les 5 Ghs les plus représentatifs de cette activité, comme cela avait été fait en 2006 pour l'hospitalisation à domicile. **Les tarifs de 15 Ghs pour la chirurgie ambulatoire seront également rapprochés des Ghs d'hospitalisation complète.**

Contact presse
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
Stéphane Grossier
Tél. 01 40 56 73 96
stephane.grossier@sante.gouv.fr